



# Compte rendu du Petit Déjeuner débat du Jeudi 19 Avril 2012

---

**Gérard Longuet**

**Ministre de la Défense et des Anciens Combattants**

## **L'industrie de Défense**

Pour un pays comme la France, l'effort de défense doit être considéré comme un atout avant d'être considéré comme une charge ou associé à une menace directe, comme ce fut historiquement toujours le cas. Il faut admettre que la pression immédiate sur notre liberté individuelle et sur notre territoire s'est considérablement affaiblie, même si le monde n'est pas pacifique pour autant.

La tentation a été forte -et l'est toujours- de baisser la garde et de renoncer à l'industrie de Défense puisque la perspective d'un conflit semble improbable. Ce serait pourtant une erreur pour notre pays, pour deux raisons principales :

- La puissance de l'armée française est déterminée, entre autres, par notre industrie de défense. Parmi les facteurs qui déterminent l'excellence d'une armée, la maîtrise technologique semble de plus en plus importante. Or, le maintien d'une force de frappe française puissante permet encore à notre pays de jouer un rôle majeur dans l'émergence d'un état de droit international. Cet objectif repose inévitablement, à un moment ou à un autre par l'usage de la force.
- Notre industrie de défense est également l'une des plus développée du monde. Notre savoir-faire et nos équipements intéressent les autres pays. Or, dans la quête d'un état de droit international, la situation privilégiée de la France lui permet de choisir ses « alliés » et de mettre en place avec eux des partenariats commerciaux essentiels pour notre économie

La France a donc décidé de maintenir un effort de défense sur deux domaines porteurs et de suivre une stratégie de partenariats, en particulier avec les pays émergents.

## 1) Les domaines porteur de l'industrie de défense

### La dissuasion

Elle demeure la stratégie prioritaire de défense pour la France, qui fait partie des rares pays qui acceptent la compétition technologique permanente en la matière afin de disposer d'une dissuasion du plus haut niveau. Cette stratégie a évidemment un impact industriel important.

La France, parce qu'elle a cette tradition d'Outre-mer a naturellement la culture de l'OPEX. Cette culture revient aujourd'hui en force depuis 15 ans comme la mise en œuvre de moyens de force au service d'une décision de droit : l'émergence d'un état de droit international.

### L'aptitude à « entrer en premier »

L'aptitude à projeter une force extérieure, implique une capacité « d'entrer en premier » qui suppose une maîtrise totale du théâtre d'opération. Il s'agit là d'un deuxième intérêt industriel majeur, car pouvoir rentrer en premier, c'est être capable d'analyser, d'anticiper, et de communiquer, quand on décide d'intervenir, seul ou en coalition

## 2) La stratégie française d'ouverture industrielle

La France a une culture militaire et un territoire suffisamment important, grâce à l'Outre-mer, pour servir ses deux premiers objectifs -dissuasion et capacité d'intervenir en premier- mais insuffisante pour couvrir toute la gamme des produits et pour financer tous les développements nécessaires.

Pour cela, la France s'est faite le partenaire naturel des puissances nouvelles raisonnables qui veulent elles aussi avoir des capacités de défense. Nous avons besoin d'eux autant qu'elles ont besoin de nous. Ce n'est pas le cas des USA par exemple, qui par leur taille et leur force peuvent se permettre d'être autonomes dans leur développement industriel de défense et, en conséquence, dans leurs interventions. A l'inverse, dans le cas de puissances moyennes comme la France, la mise en place de partenariats de long terme avec les pays émergents est un choix qui s'impose. Si la France ne peut nullement rivaliser avec les USA dans ce domaine, notre industrie dispose néanmoins d'atouts décisifs dans la concurrence mondiale qui en fait un partenaire de choix : une longue tradition militaire et, surtout, l'utilisation permanente par l'armée française elle-même des produits de son industrie de défense, via la dissuasion et l'OPEX.

De plus, le budget de la Défense (1,6% du PIB) est géré en continuité et en partenariat avec les industries de défense françaises, dans le souci d'établir une stratégie industrielle cohérente.

### Le marché de l'armement

Pour des puissances émergentes qui ont besoin d'affirmer leur autorité sur des territoires vastes, ou qui ont besoin, c'est le rôle de l'armement, d'afficher une détermination à ne pas subir une puissance voisine plus forte, la dissuasion est indispensable. Dans l'armement il y a donc pour les grandes puissances la nécessité d'être leader.

Actuellement, au sein du classement des puissances industrielles qui exportent de l'armement, les USA dominent 50% du marché mondial, suivi par la Grande-Bretagne qui dispose de

15% du marché (ce qui remet en cause l'idée de la désindustrialisation britannique). Suivent ensuite la Russie, la France, et Israël.

Dans le cadre de ces partenariats, les pays importateurs sont surtout les BRIC, à l'exception de la Chine, qui est soumise à un embargo sur les matériels de guerre complets depuis 1989.

## Les grands partenaires de la France

Sur l'année 2011, les principaux partenaires français ont été :

- La Russie, qui a principalement importé du matériel de projection et de commandement.
- L'Inde, avec à ce jour la mise en œuvre des sous marins Scorpene et d'une coque de sous marin nucléaire, en attendant la livraison probables de Rafales. Pour le Rafale, l'accord probable entre la France et l'Inde est un bon exemple de partenariat industriel puisque, si l'accord est conclu, 108 des 126 Rafales actuellement en cours de négociations seraient fabriqués en Inde, dans des conditions qui laissent une part de la production rapatriable considérable pour la France.

## Les atouts de la France

**La question maritime.** Les océans sont amenés à être un facteur de développement encore plus important dans l'avenir car les  $\frac{3}{4}$  de la population mondiale habitent à moins de 200 km d'un rivage. La maîtrise du théâtre d'opération navale est un devoir absolu. La France dispose de réelles compétences dans ce domaine, ce qui constitue un atout de choix qu'elle a pu mettre en avant pour coopérer avec le Brésil. Le pays a des besoins qui sont très clairement identifiés puisque le Brésil a 8000 km de côtes qui sont autant de perspectives industrielles car d'importantes ressources d'énergies fossiles inexploitées sont situées dans leurs eaux territoriales. Le Brésil a donc besoin de contrôler son espace maritime, et la France peut lui apporter son savoir-faire. On voit bien là le lien entre industrie de défense et une vision stratégique dès lors qu'on est plus prisonnier d'une menace obligée.

**La dissuasion.** La concurrence technologique nous garantit d'être toujours up to date dans l'observation, la détection etc. En matière de Défense Anti Missile Balistique (DAMB) nous avons, et c'est rare, la capacité d'apporter une contribution en nature, quand la plupart des autres pays ne peut offrir qu'une contribution financière. En termes industriel, c'est beaucoup plus intéressant pour la France, et positif pour notre économie.

**La projection.** La culture de l'OPEX nous a permis de fournir les meilleurs avions ravitailleurs à nos partenaires. C'est l'aptitude à pouvoir rentrer en premier, qui émane d'une décision, d'un choix politique, qui a déclenché ce savoir faire.

## Le bénéfice diplomatique

Les partenariats d'industrie de défense sont aussi des outils diplomatiques puissants. Un des meilleurs exemples se lit à travers l'évolution des relations entre la France et l'Australie. De vives tensions ont existé entre les deux pays au moment des accords de Marrakech institutionnalisant l'OMC en particulier à propos de l'agriculture (concurrence entre les pays européens, dont la France en particulier, et les pays de l'hémisphère sud). Depuis, les rapports ont considérablement évolué car le Pacifique est redevenu un enjeu de conflit et l'Australie a donc eu besoin d'obtenir des équipements et des moyens pour être capables de maîtriser le décisif problème océanique. Cette

situation a permis une collaboration avec la France (fourniture d'hélicoptères de combat et de transport etc.). En fin de compte, ce partenariat a considérablement changé les relations bilatérales, y compris sur la question agricole. L'idée de la conciliation revient sur la base de cette collaboration militaire.

## Questions / réponses de l'assistance

### La réduction des dépenses militaires

Le budget de la défense s'élève à 31,7 milliards d'euros, dont plus de 16 milliards environ sont des équipements. Le reste est constitué de la masse salariale (moins de 10 milliards) et de postes de fonctionnement. Il s'agit d'un choix politique ; le budget de la Défense est souvent visé en priorité dans le cadre de la réduction globale des dépenses publiques. Il faut néanmoins rester vigilant pour ne pas affaiblir cette industrie de défense qui est un atout pour la France. Quoi qu'il en soit, le poste équipements constitue la seule variable d'ajustement du budget, la seule marge de manœuvre.

### Défense européenne

Sur le plan politique, l'intérêt de la France est que l'Allemagne redevienne un acteur de la défense en Europe. La France est en réalité dans une position particulière : elle dispose à la fois de bons partenariats avec la Grande Bretagne, qui ne veut pas d'Europe, et de bons partenariats avec l'Allemagne qui ne veulent pas de défense... Il faut parvenir à convaincre la Grande Bretagne qu'un effort de défense partagé par les européens a du sens. Et il faut amener les allemands à accepter l'idée qu'il faut s'intéresser à la défense autrement qu'en déclinant des systèmes dont les décisions ne sont pas nécessairement prises en Europe.

A propos de l'offre industrielle, les allemands sont spécialisés sur le matériel roulant, et la France, à l'inverse, davantage sur le matériel flottant. Il est intéressant de se rapprocher sur ces équipements, avec des centres de gravité répartis entre nos deux pays selon leur spécialité. Il faut également rendre EADS le plus européen possible, afin que l'équipement de défense soit une vraie ambition européenne qui ne soit pas simplement une ambition pour les pays qui ont encore une activité militaire de faire tourner leur industrie... Il existe quelques initiatives, qui n'ont pour l'instant pas rencontré d'applications concrètes. Pour une industrie de défense européenne il faut une volonté politique qui pour l'instant n'aboutit pas.

Il faut réfléchir en revanche c'est de regarder avec les britanniques si on ne peut pas avoir des moyens communs d'entraînement.

Il faut également envisager de mutualiser, à l'échelle européenne, des projets de construction d'avions de combat (type Rafales).

### Le deuxième porte-avion

Il ne sera pas construit. Il s'agit d'un outil précieux et très efficace pour le déploiement de nos forces militaires, mais qui est trop cher et auquel il existe des moyens de substitution. L'action instantanée peut être assumée grâce aux bases aéronautiques qui permettent d'intervenir directement et partout, à 6000 ou 8000 km de la métropole.

De plus, la France n'est pas amenée à mener des conflits seule. Aujourd'hui la France via l'OPEX intervient pour appliquer des décisions internationales, qu'elle a contribué à prendre, et dispose donc de partenaires. Pour une action qui dure, il faut des bases alliées à terre qui soient des relais. La capacité de l'aéronautique française c'est de projeter des capacités d'intervention sur des terrains qui ne sont pas les siens à des distances importantes.